



Pont Ango – Quai du Carénage
76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Yoann COLLIN, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERTHEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22

Gratuité des visites guidées de l'Office de Tourisme dans le cadre du Pass Accueil Normandie

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis plusieurs années notre relais territorial, Office de Tourisme de Normandie (OTN), a mis en place le Pass Accueil Normandie (PAN). Il est destiné aux salariés des Offices de Tourisme de Normandie et aux partenaires de l'opération, afin qu'ils puissent visiter gratuitement ou à tarif préférentiel les sites touristiques normands signataires.

Dans ce cadre, les Offices de Tourisme normands sont invités à proposer aux détenteurs de la carte PAN des conditions d'accès privilégiées à certaines de leurs prestations.

L'Office de Tourisme Dieppe-Maritime souhaite s'inscrire dans cette démarche en accordant la gratuité de ses visites guidées aux détenteurs du Pass Accueil Normandie.

Cette action permet de :

- *favoriser la découverte de la destination par les professionnels du tourisme ;*
- *renforcer la promotion du territoire à travers les réseaux professionnels ;*
- *valoriser l'offre de visites guidées de l'Office de Tourisme.*

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser la découverte du territoire par les professionnels du tourisme dans le cadre du Pass Accueil Normandie,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la gratuité des visites guidées de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour les détenteurs du Pass Accueil Normandie.

DIT que la présente disposition s'applique pour toute la durée de validité de la convention de partenariat relative au Pass Accueil Normandie.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,


La Présidente,
Laetitia LEGRAND



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20260526-delib260517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026